
Adresse de l'administration du département de l'Hérault, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administration du département de l'Hérault, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 88-89;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21906_t1_0088_0000_8

Fichier pdf généré le 05/11/2020

principes du Brutus qui sçut délivrer Rome d'un tyran.

Portés, citoyens représentans, portés les derniers coups à tous les coupables, à tous les ennemis du peuple ! Que les fonctions publiques ne soient plus occupées par des hommes immoraux et corrompus ! Que le prêtre charlatan hypocrite et le cy-devant noble qui sans doute conserve dans le fond de son cœur son ancien esprit de domination, soient au moins relégués dans un oubli obscur. Mettés le dernier sceau à tous les abus et comptés que tous les Montagnards, vos dignes émules, vous feront un rempart d'airin de leurs corps et qu'ils sauront tous périr plutôt que de souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à la souveraineté nationale et qu'il soit donné un nouveau tyran au peuple français.

L'Europe entière a été étonnée jusques ici de votre énergie et du courage trois fois stoïque de nos braves deffenseurs. Elle ne le sera pas moins désormais de votre constance sublime et de votre acharnement à découvrir et faire punir tous les ennemis du peuple.

Recevez, citoyens représentans montagnards, de nouveaux témoignages de l'entière confiance que vous ont vouée les sans-culottes de Treignac-la-Montagne, dont nous sommes l'organe.

SOUSTRE (*secrét.*), LAFONT-DUMAS (*vice-présid.*),
BOUDET (*secrét.*).

s

[*La sté popul. de la comm. de Corme-la-Forêt* (1), à la *Conv.*; *Corme-la-Forêt*, 20 therm. II] (2)

Citoyens représentants,

Encore une fois la représentation nationale a remporté une victoire en étouffants des conspirateurs. La journée du 9 thermidor prouve au peuple français que ses représentants sont dignes de lui, tant par leur courage que par leurs vertus. Restez fermes à vos postes ! Le peuple français n'est point démuné de ressource puisqu'il lui reste encore du courage pour faire respecter ses représentants.

L'or de Pit et des autres monstres de son espèce ne corompera point les hommes justes. Nous jurons de faire exécuter vos loix, de ne jamais reconnoître celle des tirants et de vanger les outrages faits à la représentation nationale.

HUBLIN (*présid.*), RAMBAUD (*secrét.*).

t

[*Le c. révol. de la comm. de Corme-la-Forêt*, à la *Conv.*; *Corme-la-Forêt*, 20 therm. II] (3)

Citoyens représentants,

(1) Ci-devant Corme Royal, district de Xantes, Charente-Inférieure.

(2) C 316, pl. 1267, p. 17. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 3 fruct. (suppl^h).

(3) C 313, pl. 1251, p. 6. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 2 fruct.

Au moment où nous avons appris les dangers qu'a courue la représentation nationale, nous avons frémi d'horreur : il restoit encore des assassins du peuple ! Le génie de la liberté a veillé sur votre courage, et, par vos vertus, vous avez encore sauvé la patrie. Grâce vous soit rendue, citoyens représentants : restez ferme à vos postes jusqu'à ce que le dernier des tirants ait subi le sort de tous ceux que vous avez étouffés. Les hommes justes ne seront heureux que quand il ne restera plus un tirant sur la terre de la liberté. Le bonheur de la patrie dépend de vous, mais il faut que vos sublimes loix soient exécutées : le trésor de la nation est la loi ! Vous l'avez déposé entre les mains de vos comettants. Ceux qui ont l'âme pure le feront fructifier. Mais les infidèles le dilapide et infailliblement renverseroient le plus beau che-dœuvre que les hommes ayent jamais faits, si vous ni portez remède. Citoyens représentants, faites examiner de nouveau les correspondances, qui ont été envoyées à vos commités de surté général, et vous verrez qu'il est échappé des conspirateurs, puisque des hommes sont sortis du tribunal révolutionnaire sans qu'il ait entendu leurs dénonciateurs. Les coquins employent toutes sortes de moyens pour tromper : l'or, les signatures, les factions, et avec ce poison ils se guérissent.

RAMBAUD (*présid.*), LABORIE, PARANTEAU (*secrét.*), FRAIGNE, VENIEN, LAMBERT, VINCENT.

u

[*Le présid. de l'administration du départ^t de l'Hérault*, au *présid. de la Conv.*; *Montpellier*, 17 therm. II] (1)

Citoyen président,

L'administration du département de l'Hérault s'empresse d'offrir à la Convention son tribut de reconnoissance pour l'énergie qu'elle vient de manifester contre les nouveaux assassins de la liberté publique. L'adresse cy-jointe exprime nos sentiments.

Veuille bien la mettre sous les yeux de la Convention. S. et F.

AUBIN (*présid.*).

[*L'administration du départ^t de l'Hérault*, à la *Conv.*; *Montpellier*, 17 therm. II]

Représentans du peuple,

Le peuple français que vous venés de délivrer de la tyrannie dictatoriale vous contemple, vous admire et vous adresse l'expression de sa juste reconnoissance. Déjà l'histoire burine vos travaux immortels. Votre gloire est le patrimoine de la nation, notre bonheur en est inséparable. Aimés donc votre ouvrage avec jalousie : votre ouvrage, c'est l'amour de la patrie et de la liberté, c'est l'héroïsme, c'est la vertu dont votre génie immortel a fait présent aux Français. Ne souffrés pas qu'aucun ambitieux, de quel mas-

(1) C 313, pl. 1251, p. 31, 32.

que qu'il se couvre, tente de nous enlever ces trésors précieux. Si quelque nouveau monstre oserait y porter une main sacrilège, qu'il soit à l'instant mis à mort par des hommes libres !

QUATREFAGES, AUBIN (*présid.*),
CAMBON, DUPIN, AVELLAN.

v

[*Les administrateurs du départ' de la Corrèze, à la Conv.; Tulle, 19 therm. II*] (1)

La liberté et l'égalité ne peuvent exister que dans une République démocratique. Vous avez donné le gouvernement au peuple français. Il l'a reçu avec enthousiasme, parce qu'il doit faire son bonheur.

Que les conspirateurs, que les traîtres, que les ambitieux ne tentent plus de le détruire ! Certes les leçons terribles qu'ont reçu successivement les Bailly, les Brissot, les Hébert, les Danton, les Robespierre, doivent leur servir de frein; mais s'il est encore des hommes incorrigibles, continués de les anéantir.

Le peuple, qui ne veut au-dessus de lui que la loi, est là pour seconder vos mesures et pour applaudir à vos travaux et à vos succès.

Les dangers qu'a couru la Convention ont réuni toute notre sollicitude. Ses triomphes nous ont comblé de joie.

ROCHE, IVERNET aîné, J. F. VRILHAU, BESSAS, SAUTY, J. CHAPAINAC et une signature illisible.

w

[*Les membres composant la commission départementale du Jura séante à Dôle, à la Conv.; Dôle, 14 therm. II*] (2)

Représentans du peuple,

C'en était donc fait de la liberté sans votre intrépide courage, sans votre active surveillance. Elle était pour jamais peut-être ravie à un peuple qui l'idolâtre et qui a tout fait pour elle ! Et par qui, grands dieux ? Par des hommes qui s'en disaient les plus fermes appuis; par des hommes à qui le peuple aurait encore donné une place au Panthéon la veille de ce que leur perfidie a été déjouée ! Mais quel changement subit : tout à coup les ténèbres se dissipent, l'énergie s'enflamme, les amis de la liberté attaquent les partisans démasqués de la tyrannie; ils résistent mais en vain; ils succombent; l'échaffaud les attend; ils expirent et le peuple français a encore une fois échappé à l'esclavage.

Grâces immortelles vous soient rendues, représentans fidèles, courageux soutiens des droits du peuple ! Grâces vous soient aussi rendues, à vous, citoyens de Paris qui avez su être fidèles à la Convention nationale et vous ranger sous sa bannière !

Le peuple du Jura, par l'organe de ses administrateurs, vous félicite du triomphe que vous avez assuré à la République; comptez sur

son attachement à l'unité, à l'indivisibilité du gouvernement, à la Convention nationale, et sur l'appui qu'il donnera dans tous les tems aux citoyens qui professeront les mêmes principes. Respect, confiance et dévouement !

BESSON (*vice-présid.*), D. H. LACHEROY,
BOUCHOR, BAILLY (*secrét.-g^{al}*).

x

[*L'administration du départ' du Tarn, à la Conv.; Castres, 18 therm. II*] (1)

Représentants,

Nous avons frémi d'horreur en apprenant l'affreuse conspiration, qui a encore plané sur vos têtes. Mais votre prudence, votre énergie et, par dessus tout, les sentiments qu'inspire la vertu, l'ont comprimée et le glaive de la loi a frappé les coupables.

Hommes courageux et intègres, qu'immortelles actions de grâces vous soient rendues, vous avez encore une fois sauvé la patrie.

Que les traîtres, que les intrigants, que les ambitieux, de quelque masque qu'ils se couvrent, tremblent ! Qu'ils voyent que la souveraineté du peuple est au-dessus des atteintes d'une faction, d'un parti quelconque; c'est une puissance contre laquelle toute volonté individuelle doit se briser : elle est elle-même sa sauvegarde, elle est impérissable : vous venez d'en fournir un exemple mémorable.

Eh ! quoi, peut-il se trouver encore des hommes assez insensés ou pervers pour oser croire que le peuple français, après tant de sacrifices, après tant de sang versé pour briser ses fers, pourrait encore courber sa tête sous un nouveau joug ? Ces hommes ont existé, mais leur supplice épouvantera sans doute ceux qui seraient tentés de les imiter.

Représentants, continués de parcourir dignement la glorieuse carrière qui est devant vous; le peuple français seconde vos efforts et ils ne seront pas vains.

Heureux ceux qui, plus près de la représentation nationale, peuvent lui faire un rempart de leurs corps, partager ses dangers et concourir plus immédiatement au salut de la patrie. Ce sentiment est gravé dans nos cœurs; chaque crise de la révolution s'y imprime profondément : soyez-en les dépositaires, comme du serment que nous avons fait si souvent et auquel nous serons fidèles : la liberté, ou la mort ! S. et F. !

ABRIAL, BOIVIEL (*présid.*), FABRE, LAFON, MICHEL, DENOUILLE, CORNIL, AZAIROULLÉ (*secrét.-g^{al}*).

y

[*Les canonnières de la section du Finistère, séante à Paris, qui sont les hommes du*

(1) C 313, pl. 1251, p. 35.

(2) C 313, pl. 1251, p. 36. Mentionné par *bⁱⁿ*, 2 fruct.

(1) C 313, PL. 1251, p. 37. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 3 fruct. (suppl^b).